



## LETTRÉ INFOS DÉCHETS MÉNAGERS

### ESSERTENNE

## Organisation de la collecte des déchets ménagers

**A compter du 2 janvier 2017**, la collecte des déchets ménagers sera assurée par la communauté urbaine. Vous pouvez prendre connaissance des consignes de tri indiquées dans le Guide du tri inséré dans cette pochette. Ces consignes sont également rappelées sur les bacs.

Les collectes s'effectuent en porte à porte. Vous trouverez au dos de ce document le plan.

#### **Collecte en porte à porte :**

La communauté distribue gratuitement un bac noir pour les déchets non recyclables et des sacs plastiques transparents pour les déchets recyclables.

#### **Calendrier de la collecte en porte à porte**

- Collecte des bacs noirs (déchets non recyclables) : tous les mardis
- Collecte des emballages en sacs plastiques (déchets recyclables) tous les 15 jours : mercredi (les semaines paires)

Il conviendra de sortir vos bacs noirs et vos sacs plastiques transparents la veille au soir du jour de collecte qui vous concerne. En effet, les tournées de collecte démarrent à partir de 5h30. Une fois la collecte effectuée, vos bacs noirs devront être rentrés le jour même afin d'éviter qu'ils ne créent des accidents en restant sur la voie publique. L'entretien des bacs reste à la charge de chaque utilisateur (lavage et désinfection).

**A noter :** La collecte des déchets ménagers est assurée les jours fériés.

Pour toute question, vous pouvez contacter le numéro vert de la communauté urbaine

